



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2006

**Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section CP n° 252 -
Côteau du Bassin d'Orage Tartifume**

Président :

Françoise BILLY

Présents :

Adjoints :

Gérard NEBAS, Gilles FRAPPIER, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Paul SAMOYAU, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT, Geneviève RIZZI.

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Valérie UZANU, Isabelle RONDEAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Madeleine CHAIGNEAU, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Alain GARCIA, Dominique GUIBERT, Marc THEBAULT, Elisabeth BEAUVAIS, Claudie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Françoise BILLY ;
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU ;
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Yannick TARDY ;
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE ;
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT ;
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS ;

Excusés :

Conseillers :

Joël RENOUX, Stéphane TRONEL, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2006

DELIBERATION D20060481

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section CP n° 252
- Côteau du Bassin d'Orage Tartifume**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du projet d'aménagement du Côteau de Tartifume, la Ville se rend progressivement propriétaire des parcelles nécessaires à la réalisation de cet aménagement. Une cohérence d'ensemble sera ainsi obtenue avec, en particulier, une accessibilité depuis la rue de Strasbourg par les différentes venelles.

Dans cet objectif, Monsieur Marius VIAL demeurant 118 rue de Strasbourg à Niort, propriétaire de la parcelle cadastrée section CP n° 252 de 214 m², est d'accord pour céder cette parcelle à la Ville moyennant le prix de 1 284 € (6 €/m²) conforme à l'avis du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître BIENNER, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville et imputés au chapitre 21-8241-2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 38 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 7 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER